

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS INFOS

n° 57


juin 2016



 Rêvons 2016...

 27 juin 2016
Assemblée Générale
élective

 Athènes à l'automne...

 Nouvelles propositions
d'activités de loisirs

 Les journées
d'étude d'Avignon
du 18 au 21 juillet 2016

 Cartes postales du Vietnam



Assemblée Générale le lundi 27 juin

**Elle se tiendra dans la salle de réunion de la Résidence
Jean-Baptiste CLÉMENT à Saint-Ouen aux portes de Paris.**

Ce sera l'occasion, pour ses membres fraîchement élus ainsi que les représentants des CEC et des CE ayant passé un accord avec le FNAS de découvrir cette nouvelle résidence hôtelière, première résidence de tourisme social en Île-de-France créée par l'ANCAV-TT avec la participation du FNAS, ouverte depuis tout juste un an.

● Cette année comme tous les deux ans l'Assemblée Générale est électorale, le Conseil de Gestion va être renouvelé, il est donc essentiel que vous tous, représentants élus des salariés, soyez présents en nombre.

● Une modification importante du mode de prise en charge des loisirs dans le cadre de l'amélioration de la mutualisation sera aussi présentée au vote. Une autre bonne raison de venir donner de la voix à l'Assemblée Générale.

● Vous êtes élus d'un CEC ou d'un CE ayant passé un accord, n'oubliez pas de nous renvoyer le formulaire de désignation que vous avez reçu ainsi que le pouvoir.

Les élus désignent celui d'entre eux qui portera leur voix à l'AG. Le porteur de voix donne pouvoir s'il n'est pas sûr d'être présent.

Festival d'Avignon - la Maison pro

Rendez-vous incontournable des professionnels du spectacle vivant pendant le Festival d'Avignon, la Maison pro est un espace d'information, de réflexion et d'accompagnement.

La Maison pro, avec le soutien du Festival d'Avignon et de l'ISTS, organise la **Semaine professionnelle du 9 au 16 juillet au Cloître Saint-Louis**, en partenariat avec *La Scène*.

À l'initiative de 25 organisations professionnelles et institutions, la Maison professionnelle du spectacle vivant (MPSV) existe grâce au soutien du Festival d'Avignon et de l'ISTS.

**Nous vous accueillerons au Cloître Saint-Louis du 9 au 16 juillet
de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30
pendant toute la semaine professionnelle.**

Nous pourrons répondre à toutes vos questions.

Solutions des mots croisés de la page 22

Verticalement : A- Martvader. B- APE. Annula. C- Népal. Te. D- Irréalisme. E- Poë. Jul (Lui). F- Nus. Bié. G- Lee. Trots. H- Atum (Muta). Aérée. I- Irréelles. J- Testicules.

Horizontalement : 1- Manipulait. 2- Apéro. Être. 3- Repreneurs. 4- AE. MET. 5- Valais. Et. 6- An. Lu. Talic. 7- Until. Relu. 8- Dues. Borel. 9- El. Maltèse. 10- Rade. ESE.

Sommaire

Édito	3
Qu'est-ce que le FNAS ?	4
Fiche pratique n° 3	5
Assemblée Générale du 27 juin	
Rapport collectif de mandat	6 à 13
Rapport financier exercice 2015	14 / 15
Cartes postales du Vietnam	16 à 19
Journées d'étude d'été :	20
Nouvelles propositions d'activités	20
Carnet de voyage :	21
Séjour d'automne : Athènes Le programme estival de La Grande Colo	
Mots croisés	22
Écrire au FNAS	22
Grilles de prise en charge	23
Renseignements pratiques	24

Les derniers numéros
de FNAS INFOS
peuvent être consultés
sur le site
www.fnas.net



N° 57 - juin 2016

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Patrick Harivel

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Patrick Harivel, Éva Loyer, Hugues Aubin, Armelle Charon, Famille Gentelet, Patricia Villamé, Pierre Andrac, Henri Uzureau
Ont participé à la réalisation : l'équipe du FNAS

Crédits photos : DR, Yann Duclos, Maria Tercjak, Jean-Baptiste Rey, Christophe Beliveau, Pierre Andrac

Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

Rêvons 2016, il est encore temps !

Mai

N'est-ce pas le mois de nombreuses fêtes ?
N'est-ce pas le mois de l'espoir, de la renaissance ?
N'est-ce pas le mois de tous les rêves ?

Juin

Est-ce le mois qui nous redonnera de l'espoir ?
Est-ce le mois qui nous donnera le sourire ?
Est-ce le mois qui nous confirmera que c'est bien en mai qu'il faut faire ce qu'il nous plaît ?

En ce début de printemps, nous espérions un renouveau.

Les météorologues l'ont vérifié ; eh bien non, rien ou si peu.

Pire, nous constatons un recul.

Le thermomètre a atteint 49.3 dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

C'est vous dire dans quel état nous sommes.

La colère monte !

Alors, donnons de la voix. Montrons que le mot « démocratie » n'est pas un vain mot.

Le FNAS, notre « comité multi-entreprise » en est l'illustration.

Malheureusement, le nombre de votants pour l'élection des représentants-es à notre Assemblée Générale du 27 juin prochain a été très faible, alors même que c'est un des endroits où tous les salariés-es peuvent faire entendre leur voix.

Les prochains membres élus au Conseil de Gestion devront poursuivre la réflexion pour une meilleure

mutualisation entre tous les salariés-es du secteur de la CCNEAC et si l'Assemblée Générale l'approuve, ils auront à mettre en œuvre, nous l'espérons, cette orientation avec le soutien de la Commission de suivi.

C'est pourquoi nous souhaitons que les syndicats de salariés obtiennent une réelle augmentation des salaires lors de la prochaine NAO (négociation annuelle obligatoire) ; les recettes du FNAS étant liées aux montants des salaires bruts non abattus. De même, lors de la prochaine CMP (commission mixte paritaire), nous espérons qu'une augmentation du pourcentage de la cotisation FNAS soit à l'ordre du jour.

Nos syndicats d'employeurs et de salariés-es ont signé un accord historique le 28 avril dernier. Cette entente sur de nouvelles règles d'assurance chômage des artistes et techniciens intermittents du spectacle montre bien le chemin de la solidarité entre toutes les personnes des secteurs culturels. Nous espérons que cet accord pourra être appliqué au 1^{er} juillet 2016.

Source de richesse et d'émancipation, le monde de l'art et de la culture doit défendre ses emplois et les développer. Aussi, continuons ensemble à penser notre présent, notre avenir et à œuvrer pour une vraie démocratie sociale.

Patrick Harivel
Président

« Le FNAS ? C'est quoi le FNAS ? »

Un certain nombre d'entre vous se pose cette question en recevant ce journal. Certains connaissent la réponse, d'autres croient la connaître et d'autres encore aimeraient savoir. Certains ont vu cet acronyme sur leur bulletin de salaire, d'autres pas. Il nous a semblé important pour tous de publier dans notre journal, FNAS INFOS, cette mise au point sur ce qu'est réellement le FNAS.

« Le FNAS est un organisme créé par la volonté conjuguée des organisations d'employeurs et de salariés, pour permettre la gestion mutualisée d'activités sociales au profit des salariés des entreprises contribuant à son financement. »



Oui d'accord !! Mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

Les comités d'entreprise ont été inventés après guerre pour permettre à tous de profiter de leurs tout nouveaux congés payés pour partir en vacances.

Près de trente ans plus tard, lors de la négociation de la convention collective, les employeurs et les salariés du spectacle vivant subventionné s'entendent pour que tous les salariés puissent bénéficier d'un équivalent, même et surtout lorsqu'ils sont trop peu nombreux pour bénéficier d'un comité d'entreprise.

C'est la création du FNAS en 1973 par le SYNDEAC et la Fédération nationale des syndicats du spectacle CGT.

Le FNAS est donc créé pour vous aider à partir en vacances, à financer ces vacances et aussi vos activités de loisirs. La convention collective crée en même temps un organisme chargé de financer et mutualiser les fonds dédiés à la formation professionnelle, l'AFDAS.

À chacun sa mission, le FNAS n'a donc pas vocation à financer des activités de formation.

Forcément, il a été nécessaire de définir quelques règles et, malgré ces règles que tous nous trouvons toujours un peu trop nombreuses, le FNAS aide chaque année un grand nombre d'entre vous à prendre des vacances dans le lieu de son choix.

Non, vous n'êtes pas obligés de partir en voyage organisé avec vos collègues de travail pour bénéficier du FNAS.

Dans FNAS INFOS, nous présentons essentiellement les séjours particuliers, les séjours de saison que nous vous proposons, ceux que vous ne retrouverez pas à d'autres moments. Cela occulte souvent le fait qu'en dehors de ces destinations et modes de vacances spécifiques, tous les séjours que vous proposent les professionnels français du tourisme, social ou marchand, ouvrent droit à prise en charge.

Le FNAS, avec de nombreux autres comités d'entreprise, a investi dans des villages de vacances afin de participer activement au maintien d'un tourisme social.

Les lieux de séjours sont nombreux, du secteur social ou non, répartis sur tout le territoire. Vous êtes entièrement libre de choisir celui qui vous convient, à condition que votre séjour soit organisé par un professionnel du tourisme immatriculé en France.

Cela exclut effectivement les locations entre particuliers et autres échanges d'habitations. L'autre exclusion est basée sur la définition du séjour, un séjour implique qu'il y ait un hébergement. Nous n'intervenons pas sur un voyage sans un hébergement donnant droit à prise en charge.

Mais malgré ces limites, ce sont chaque année plusieurs milliers de personnes qui bénéficient de l'aide du FNAS pour partir en vacances, faire du sport, aller au cinéma, au spectacle, au musée, et nous faisons tout pour vous compter bientôt parmi eux.

Les délais de transmission et la prise en compte des activités

Deux délais de transmission à retenir, 6 mois et 30 jours, avec un aménagement au changement d'année.

La date de référence est celle à laquelle nous avons reçu toutes les pièces composant le dossier complet.

Merci de vous référer au FNAS Mode d'emploi et à la Fiche pratique n° 1 dans lesquels sont détaillés ce que doit comporter un dossier complet et une facture conforme.

Activités de séjours :

deux délais à retenir pour la transmission de votre dossier :

■ 6 mois avant le début de votre séjour au plus tôt

Pour les séjours en villages de vacance proposés par le FNAS en juillet et août, vous pouvez envoyer vos inscriptions plus tôt, mais nous ne pourrions pas vous répondre avant la deuxième quinzaine de mars.

■ 30 jours après la fin de votre séjour, au plus tard,

sauf en début d'année où la date limite de réception est le 15 janvier pour un séjour ayant débuté l'année précédente.

N'hésitez pas à nous contacter avant s'il vous était impossible de tenir ces dates, par exemple si votre séjour se terminait le 15 janvier.

Nous traitons les dossiers par ordre d'arrivée, à l'exception des séjours proches qui sont passés en priorité.

Envoyée par la poste ou déposée au FNAS, dès sa réception, votre demande est enregistrée dans notre système de gestion et nous pouvons donc toujours vous donner son état d'avancement, par courriel ou téléphone.

Les chèques de prise en charge sont établis au plus tôt deux mois avant votre séjour.

C'est sur le plafond de l'année de début de votre séjour qu'est imputé le montant de votre prise en charge.

En cas de doute, contactez-nous par courriel à l'adresse sejours@fnas.net

Activités de loisirs :

■ Au plus tard 6 mois après l'activité

Sans dépasser en début d'année le 15 janvier pour les activités de l'année précédente.

Pour les activités durant plus de six mois d'affilée les spécificités sont traitées dans la Fiche pratique n° 2.

Rappel : seuls les originaux des billets ou des factures conformes sont acceptés.

C'est sur le plafond de l'année de réception de votre demande qu'est imputé le montant de vos prises en charge, à l'exception des demandes concernant des activités de l'année précédente et arrivées avant le 15 janvier.

En cas de doute, contactez-nous par courriel à l'adresse loisirs@fnas.net

Les délais de traitement

Habituellement, nous arrivons à traiter vos demandes en moins d'un mois.

Pour ne pas retarder le traitement

- Remplissez la fiche de demande ou d'inscription en indiquant votre numéro d'ouvrant droit et l'ensemble des informations nécessaires.
- Regardez au dos la liste des éléments nécessaires pour constituer un dossier complet.
- Envoyez-nous par courrier votre DOSSIER COMPLET en une seule fois.
Si vous avez un doute ou un souci quelconque sur vos droits ou sur un élément de votre dossier, interrogez-nous par courriel ou par téléphone.

ATTENTION : Si vous n'avez que des justificatifs et factures dématérialisés, ne les imprimez pas, il faut alors nous **TRANSFÉRER** le courriel que l'organisme vous a envoyé contenant le document électronique, afin que nous ayons la totalité du courriel que vous avez reçu. Cliquez sur **TRANSFÉRER** au lieu de **RÉPONDRE**.

Nous ne pouvons accepter, pour effectuer une prise en charge, le bon de commande, le courriel de confirmation de commande, lorsqu'il ne contient pas le billet ou la facture, de même que la seule pièce jointe, billet ou facture, sans le courriel initial.

27 juin 2016

Compte rendu collectif de mandat 2014 / 2015

Nos pensées iront d'abord aux victimes des attentats innombrables et à leurs proches, qu'ils soient d'Europe - de Paris à Bruxelles - mais aussi de Turquie, d'Egypte et d'ailleurs dans le monde.

Si le monde a manifesté sa solidarité envers les victimes et leurs familles, on peut regretter que trop de politiques et de médias n'aient tourné qu'à l'émotion - justifiée, certes -, mais sans, ou trop peu, solliciter la réflexion sur les questions qu'appelle le cycle infernal de violences dans le monde.

De son côté, le gouvernement a succombé au sécuritaire. Si la sécurité des citoyens doit, certes, être assurée, garantie, elle ne doit pas pour autant remettre en cause les libertés publiques. Une politique de sécurité et une politique sécuritaire, ce n'est pas la même chose. Il y a le risque de pouvoir par là-même bâillonner toute forme d'expression, et ce, à un moment où les problèmes sociaux restent entiers et exigent des mobilisations. De l'état d'urgence, à la répression syndicale et au recours à tout va au 49.3, il n'y a eu qu'un pas. Nous l'avons vu être franchi.

C'est omettre que la lutte pour la justice sociale contribue fondamentalement à faire reculer les guerres, le terrorisme, la xénophobie, le racisme, l'obscurantisme et la régression.

C'est nier que rajouter de la peur à la peur, de la guerre à la guerre, ne fait que développer l'intégrisme et l'extrémisme, et permet aux dictateurs et aux gouvernements libéraux de continuer à imposer un écran de fumée pour ne pas s'occuper de l'état d'urgence sociale.





« Ce qui est fait pour nous, que d'autres ont décidé sans nous, est en réalité contre nous. »

Nelson Mandela.

Toujours à contrepied de ses engagements de campagne, le chef de l'État et son gouvernement continuent, accélèrent leur pilonnage antisocial. Des lois Rebsamen, Macron à aujourd'hui le projet El Khomri, c'est une cynique législation de l'insécurité sociale qui se met en œuvre.

Les largesses fiscales et autres allègements de cotisations sociales du pacte de responsabilité, octroyés au MEDEF sans contreparties, n'y suffisent pas. À peine tancé sur l'absence de résultat sur l'emploi que ces cadeaux auraient dû générer, le MEDEF veut plus, encore. Ergotant que pour pouvoir embaucher, il faut lui « faciliter » les licenciements ! Ah bon ? Parce que c'était difficile avant ? Continental, Goodyear, ArcelorMittal, Sanofi, Air France, ces quelques exemples, qui ont broyé la vie de milliers de familles, ont pourtant été réalisés sans le secours de la loi El Khomri.

Une loi qui permettrait de « faciliter » plus encore les licenciements n'a d'autre but que de « faciliter » les licenciements. La « facilitation des licenciements » n'a jamais « facilité les embauches ».

Une loi qui permettrait d'augmenter le temps de travail à 12 h par jour et 60 h par semaine ne créerait pas d'emplois.

Nous ne rentrerons pas dans tous les détails de la loi « travail », les organisations syndicales l'ont déjà très bien fait. Les salariés et les jeunes qui se mobilisent pour son retrait, au moment où nous écrivons ces lignes, ont bien compris qu'il s'agissait, pour eux, de la fin de l'État de droit dans l'entreprise, de la fin de l'égalité de tous devant la loi, et que demain, chaque employeur pourrait bien édicter la sienne dans son entreprise.

Le référendum d'entreprise, proposé par la loi El Khomri, sur les dispositions existantes en termes de représentativité syndicale bafoue l'expression des salariés lors des élections professionnelles et n'a d'autre but que de faire accepter l'inacceptable par le chantage à l'emploi.

Si ce gouvernement prône le référendum au-dessus des élections, pourquoi ne s'applique-t-il pas le principe à lui-même ?

Démocratie sociale ? Chiche !

À quand le retour des élections des conseillers prud'hommes, seules élections qui permettent à l'ensemble des salariés quelle que soit leur nationalité de s'exprimer ?

À quand aussi le retour de l'élection des administrateurs dans les caisses de la Sécurité sociale ?

Pour notre secteur d'activité, toujours laboratoire de précarité, se rajoute le projet porté par le ministère de la Culture dans la LCAP (Loi création, architecture et patrimoine) pour imposer au forcing le travail gratuit des artistes par la confusion volontaire des pratiques amateurs et professionnelles, laissant au bon vouloir des seuls employeurs de décider qui sera payé ou pas.

Parallèlement, le statut d'auto-entrepreneur se développe de façon inquiétante chez les techniciens et les postes administratifs : un nombre de plus en plus grand d'employeurs font pression pour qu'ils abandonnent leur statut de salarié, afin de réduire leurs coûts.

Notre secteur professionnel pourrait ainsi subir un dumping social sans précédent qui, n'en doutons pas, engendrera aussi un dumping artistique, qui influera sur la pluralité artistique comme sur les fondements de nos missions de service public. Tout cela aura les mêmes conséquences sur les salariés : casse des droits et de la protection collective (chômage, formation, sécurité sociale, retraite...), fragilisation de nos caisses sociales... du FNAS.

27 juin 2016

Quant aux conventions collectives, déjà annihilées par la loi El Khomri, elles deviendront inapplicables par la LCAP. Quid de l'avenir de la Charte des missions de service public, qui soumet l'utilisation de l'argent public au respect des normes sociales ?

Seule éclaircie, encore fragile, dans ce pilonnage antisocial, l'aboutissement, par les partenaires sociaux de la branche professionnelle, à un accord sur le régime spécifique d'assurance chômage des salariés intermittents du spectacle. Cet accord, mieux-disant socialement, rétablit des droits et en ouvre de nouveaux et est vertueux financièrement. Pour autant, à l'heure où nous écrivons ces lignes, la partie n'est pas gagnée, l'accord doit passer le barrage du MEDEF et son cadrage budgétaire inacceptable. Les partenaires sociaux de la branche ont également refusé le financement par l'Etat (que le MEDEF appelle de ses vœux) du régime des intermittents, qui conduirait à la sortie de la solidarité interprofessionnelle vers une caisse autonome, caisse dont la viabilité serait soumise aux aléas électoraux des gouvernements.

Face à cet état des lieux, nous, salariés, permanents et intermittents, avons toutes les raisons de poursuivre et d'amplifier notre mobilisation, pour l'avenir de nos emplois, de nos métiers, interdépendants, indissociables dans l'accomplissement de nos missions. Aujourd'hui celles-ci sont elles aussi fortement impactées, menacées, par les coupes budgétaires et les réorganisations territoriales. Nous assistons chaque jour à la fermeture de lieux, de festivals...

Chaque coupe de budget génère un plan social qui ne dit pas son nom et qui n'est pas assumé par ceux qui en décident.

Les lieux de création et de diffusion sont ainsi étranglés dans leurs capacités d'action artistique, menaçant directement nos emplois permanents et/ou intermittents qui les mettent en œuvre.

Comme nous allons le voir ci-après, les conséquences de toutes ces politiques ont déjà un impact sur le nombre de salariés ouvrant des droits au FNAS, le nombre de prises en charge et le niveau des cotisations.

● Les ouvrants droit

Ouvrants droit	2014	2015	Écart 2014 / 2015	Nombre d'ouvrants droit ayant bénéficié d'au moins 1 PEC		Écart 2014 / 2015
				2014	2015	
Permanents	15 007	14 953	- 0.35 %	4 107	4 008	- 2.41 %
<i>dont – de 10</i>	8 953	9 156				
Intermittents	23 383	22 690	- 2.96 %	6 872	6 744	- 1.86 %
<i>dont artistes</i>	14 489	13 962				
TOTAL	38 390	37 643	- 1.94 %	10 979	10 752	- 2.06 %



- Les salariés permanents des entreprises de plus de 10 sont 5 797, représentent 38.77 % des salariés permanents (6 054 en 2014).
- Les artistes représentent 61.53 % des salariés intermittents (61.96 % en 2014).
- Les techniciens et personnels administratifs (8 728) représentent 38.47 % des salariés intermittents (8 894 en 2014).
- Le nombre d'artistes permanents est de 278 sur 13 962 (280 en 2014).

Ces chiffres témoignent de l'impact sur l'emploi des politiques énoncées plus avant. Et déjà, les résultats non clos de l'année 2016 constatent l'accélération de la dégradation du niveau d'emploi.

En 2015, le nombre d'ouvrants droit ayant bénéficié d'au moins une prise en charge, (10 752) jusqu'ici en progression constante, accuse une baisse de 2.06 %.

Il est à noter que les pratiques du FNAS sont similaires pour l'ensemble des foyers des ouvrants droits tant permanents qu'intermittents.

● Les entreprises

Le nombre d'entreprises appelées à cotiser est passé de 8 476 en 2014 à 8 724 en 2015, soit un accroissement de 248 entreprises (+ 2.92 %).

- En 2015, 150 entreprises ont été désaffiliées pour cause de fermeture, 161 en 2014.

Sur ces 8 724 entreprises :

- 8 488 sont sans CEC (moins de 10 salariés – effectif équivalent temps plein) (8 254 en 2014) ;
- 192 avec CEC (plus de 10 salariés – effectif équivalent temps plein) (189 en 2014) ;
- 18 CE d'ordre public sont adhérents au FNAS (plus de 50 salariés – effectif équivalent temps plein).

■ Les cotisations

Sur l'exercice 2015, elles sont en baisse de 0.34 %.

- Les cotisations des entreprises de plus de 10 salariés sont en hausse de 11.11 %.
En 2015, elles représentent 25 % de l'ensemble des cotisations, 22.72 % en 2014.
- Les cotisations des entreprises de moins de 10 salariés, elles, accusent une baisse de 2.10 %.
- La cotisation moyenne par entreprise est de 843 €, contre 873 € en 2014, soit une baisse de 3.41 %.
- Celle des entreprises de plus de 10 salariés est de 7 999 €, contre 7 653 € en 2014.
- Celle des entreprises de moins de 10 salariés est de 667 €, elle était de 700 € en 2014
- Sur 2 ans le montant de la cotisation moyenne baisse de 3.15 %, sur 3 ans cette baisse est de 5.21 %.

Ces chiffres confirment la paupérisation du secteur. Nous accusons là les résultats de l'impact des politiques publiques et des baisses de financement dénoncées plus avant.

La cotisation moyenne est maintenant de 6.5 % en-dessous du plafond de la grille globale (900 €) des quotients familiaux les plus faibles.

Les moyens du FNAS pour mener à bien ses missions en maintenant un niveau de prise en charge à la hauteur des besoins risquent de s'avérer ardu pour le futur Conseil de Gestion.

A *contrario* des dispositions du Code du travail, imposant aux employeurs occasionnels l'application des conventions collectives du spectacle vivant (depuis 2011), le GUSO ne collecte toujours pas les contributions dues au FNAS. Attendu que plus de 70 % des employeurs occasionnels relèvent du champ de la CCNEAC, par cinq ans de cotisations non collectées, le GUSO est responsable de cinq ans de perte d'ouvertures de droit pour les salariés. Force est de constater que le GUSO est plus afféré à collaborer activement avec les services de contrôles de Pôle Emploi, qu'à respecter lui-même les droits sociaux des salariés, alors qu'il fut créé pour les garantir. Nous appelons les partenaires sociaux à exiger du ministère du Travail de sommer le GUSO de mettre en œuvre la collecte et le reversement des cotisations du FNAS. De même, aux fins d'annihiler tout conflit d'intérêt avec Pôle Emploi, nous leur demandons de requérir le transfert des compétences du GUSO au sein d'AUDIENS.



27 juin 2016

● Les prises en charge (PEC)

Nombre de prises en charge par activité de Séjours

Séjours	2014			Écart 2013/2014 2011/2012	2015			Écart 2014/2015 2011/2012
	Ouvrant droit	Ayant droit	TOTAL PEC		Ouvrant droit	Ayant droit	TOTAL PECI	
Colonies	48	1 676	1 724	1.47 %	45	1 609	1 654	- 4.06 %
Grille 1	4 248	6 445	10 693	11.41 %	4 482	6 709	11 191	4.66 %
Transports	3 498	5 388	8 886	7.63 %	2 828	4 341	7 169	- 19.32 %
Total G1	7 794	13 509	21 303	8.95 %	7 355	12 659	20 014	- 6.05 %
Grille 2	353	518	871	- 5.63 %	311	502	813	- 6.66 %
Transports	207	350	557	- 20.20 %	127	213	340	- 38.96 %
Total G2	560	868	1428	- 11.91 %	438	715	1 153	- 19.26 %
Grille 3	846	1 160	2 006	- 5.91 %	790	1 143	1 933	- 3.64 %
Transports	298	496	794	- 22.16 %	214	347	561	- 29.35 %
Total G3	1 144	1 656	2 800	- 11.17 %	1 004	1 490	2 494	- 10.93 %
TOTAL	9 498	16 033	25 531	4.95 %	8 797	14 864	23 661	- 7.32 %

Même si les séjours de la grille 1 se maintiennent à la hausse, parce que moins onéreux et bénéficiant d'une prise en charge plus importante, la baisse générale des activités de séjours doit nous préoccuper sur les capacités financières des ouvtrants droit et leur famille, entravées par les difficultés d'emploi et la stagnation, voire la baisse, de leurs moyens d'existence. Moyens d'existence impactés également par la pratique constatée du non-respect des salaires minimums conventionnels et qui s'étend de façon inquiétante.

Autre inquiétude, la baisse du nombre de prises en charge sur les colonies. Sachant qu'un enfant sur trois ne part pas en vacances, l'évolution de cette activité réclamera une vigilance et une attention particulière du futur Conseil de Gestion.



Les nuitées

★ Colonies

En 2014, le total des nuitées est de 13 012.
En 2015, le total des nuitées est de 12 719,
soit une baisse de 2.25 %.

★ Séjours Grille 1

En 2014, le total des nuitées est de 86 570.
En 2015, le total des nuitées est de 89 249,
soit une augmentation de 3.09 %.

★ Séjours Grille 2

En 2014, le total des nuitées est de 7 033.
En 2015, le total des nuitées est de 6 610,
soit une baisse de 6.01 %.

★ Séjours Grille 3

En 2014, le total des nuitées est de 15 534.
En 2015, le total des nuitées est de 14 072,
soit une baisse de 9.41 %.

★ Total des nuitées tous séjours confondus

En 2014, le total des nuitées est de 122 149.
En 2015, le total des nuitées est de 122 650,
soit une hausse de 0.41 %.



Nombre de prises en charge par activité de Loisirs

Loisirs	2014	2015	Écart 2014 / 2015
	TOTAL PEC	TOTAL PEC	
Loisirs	58 916	49 045	- 16.75 %
Sport	9 491	8 699	- 8.34 %
Ch. Lire	9 133	8 728	- 4.43 %
Ch. Disques	2 477	2 161	- 12.76 %
Total	80 017	68 633	- 14.23 %

Pourtant fractionnables budgétairement, les dépenses des familles sur leurs activités culturelles et de loisirs se restreignent elles aussi fortement.

Malgré la participation du FNAS, la part restant à charge des salariés devient difficile à déboursier sur des salaires, ne permettant plus que de faire face aux charges fixes incompressibles, auxquels se rajoute l'incertitude de l'emploi.



Nombre de prises en charge par quotients familiaux (QF)

Séjours

Quotient familial	PEC Séjours par taux	2014	2015	Écart 2014/2015
		Total PEC	Total PEC	
-350	70 %	2 476	2 530	+ 2.18 %
350 à 450	65 %	2 302	2 301	- 0.04 %
451 à 550	60 %	3 149	2 962	- 5.94 %
551 à 650	55 %	3 872	3 766	- 2.74 %
651 à 750	50 %	3 858	3 516	- 8.86 %
751 à 850	45 %	2 966	2 787	- 6.04 %
851 à 950	40 %	2 526	2 119	- 16.11 %
951 à 1100	35 %	2 096	1 873	- 10.64 %
1101 à 1250	30 %	1 147	867	- 24.41 %
+1250	25 %	1 139	940	- 17.47 %
Total		25 531	23 661	- 7.32 %

Total écart

- 9.01 % Moyenne

Loisirs

Quotient familial	PEC Loisirs par taux	2014	2015	Écart 2014/2015
		Total PEC	Total PEC	
-350	70 %	9 421	7 808	- 17.12 %
350 à 450	65 %	7 251	6 600	- 8.98 %
451 à 550	60 %	9 156	8 667	- 5.34 %
551 à 650	55 %	10 557	9 692	- 8.19 %
651 à 750	50 %	10 628	8 916	- 16.11 %
751 à 850	45 %	8 461	7 397	- 12.58 %
851 à 950	40 %	7 586	5 899	- 22.24 %
951 à 1100	35 %	7 131	5 902	- 17.23 %
1101 à 1250	30 %	4 131	3 228	- 21.86 %
+1250	25 %	5 695	4 524	- 20.56 %
Total		80 017	68 633	- 14.23 %

Total écart

- 15.02 % Moyenne

C'est maintenant l'ensemble des quotients familiaux qui sont impactés, tant sur leur accès aux vacances que sur leurs activités de loisirs.

L'accélération de la récession s'avère plus marquée pour les salariés permanents que pour les salariés intermittents.

● Les bénéficiaires

■ Activités de Séjours

● Séjours Grille 1 (colonies incluses) :

En 2014, 9 516 personnes ont bénéficié de 21 303 prises en charge sur la Grille 1 (7 794 pour les ouvriers droit, et 13 509 pour les ayants droit).

En 2015, 10 093 personnes ont bénéficié de 20 014 prises en charge sur la Grille 1 (7 355 pour les ouvriers droit, et 12 659 pour les ayants droit).

Soit une augmentation du nombre de bénéficiaires de 6.06 %.
Il est à noter que le nombre de prises en charge est lui en baisse de 6.05 %

● Séjours Grille 2 :

En 2014, 814 personnes ont bénéficié de 1 428 prises en charge sur la Grille 2 (560 pour les ouvriers droit, et 868 pour les ayants droit).

En 2015, 738 personnes ont bénéficié de 1 153 prises en charge sur la Grille 2 (438 pour les ouvriers droit, et 715 pour les ayants droit).

Soit une baisse du nombre de bénéficiaires de 0.93 %.

● Séjours Grille 3 :

En 2014, 1 881 personnes ont bénéficié de 2 800 prises en charge sur la Grille 3 (1 144 pour les ouvriers droit, et 1 636 pour les ayants droit).

En 2015, 1 772 personnes ont bénéficié de 2 494 prises en charge sur la Grille 3 (1 004 pour les ouvriers droit, et 1 490 pour les ayants droit).

Soit une diminution du nombre de bénéficiaires de 1.09 %.

■ Activités de Loisirs

En 2014, 21 784 personnes ont bénéficié de 80 017 prises en charge sur la Grille Loisirs (38 519 pour les ouvriers droit, et 41 498 pour les ayants droit).

En 2015, 21 373 personnes ont bénéficié de 68 633 prises en charge sur la Grille Loisirs (32 477 pour les ouvriers droit, et 36 156 pour les ayants droit).

Soit une baisse du nombre de bénéficiaires de 1.89 %.

● La formation les journées d'étude

Les journées d'études 2015 en Avignon ont réuni 77 représentants des salariés (86 en 2014). La session d'hiver 2015 a rassemblé 38 participants.

En 2015, les journées d'étude d'Avignon se sont déroulées au Moulin de Vernègues. Cette décision fut prise pour nous réunir tous sur le même site, ce qui a facilité le partage constant entre les participants. Élément non négligeable, cette organisation a permis de réaliser sur le budget dédié une économie de plus de 35 euros par jour et par participant.

Face aux difficultés sociales et aux lois juridiquement complexes auxquelles doivent faire face les représentants des salariés, l'utilité de ces journées n'est plus à démontrer.

Elles sont aussi, hélas, le révélateur de la dégradation des relations sociales et des conditions de travail des salariés dans les entreprises.

Certes en difficulté pour « tenir la barre », certaines directions - trop - s'autorisent des comportements inadmissibles envers les salariés, avec pour conséquences l'accroissement des risques psychosociaux, l'altération de leur santé.

Parce qu'ils en sont les premières victimes, les salariés n'ont cessé de se mobiliser et de combattre les choix politiques qui mettent en péril leur outil de travail et leurs missions de service public. Nous appelons les employeurs à ne pas se tromper de cible et à veiller à conserver, malgré leurs difficultés de gestion, des relations et des conditions de vie au travail assurant le respect et la dignité de chacun.

● La vie du FNAS

Comme dit dans notre précédent rapport : depuis 2014, le FNAS a développé les moyens de communication dématérialisés. Ces outils permettent ainsi d'améliorer l'information aux ouvriers droits, tant sur les activités du FNAS que sur le suivi de leurs demandes de prise en charge. (Pensez à envoyer votre adresse mail à : courriels@fnas.net).

■ Le FNAS Mode d'emploi a lui aussi fait l'objet de mises à jour.



Associés aux journées d'études régionales, FNAS INFOS, à l'information permanente aux salariés intermittents sur leur ouverture de droits, ces outils participent à une meilleure « appropriation » des règles du FNAS par les ouvrants droits.

■ Après la dématérialisation des documents, les horaires de l'accueil téléphonique se sont étendus, le FNAS est joignable dorénavant pendant les pauses déjeuner.

■ Pour simplifier et accélérer les réponses à leurs questions, les ouvrants droits ont maintenant à leur disposition des adresses courriels en fonction de leurs demandes.

Les horaires de l'accueil ont été modifiés, on peut venir au FNAS trois demi-journées par semaine y compris durant les pauses déjeuner. Une nouvelle organisation s'est mise en place pour répondre plus vite aux demandes.

Le système informatique du FNAS s'est amélioré pour que l'équipe du FNAS puisse mieux traiter les prises en charge.

● Le mandat

Nous nous étions engagés pour ce mandat à *ne pas subir l'avenir, mais à le faire*, nourris par le travail des commissions, dont nous saluons l'assiduité des participants, les Élus du Conseil de Gestion ont travaillé notamment à l'élargissement des activités :

■ pour les loisirs :

- la gratuité des abonnements aux médiathèques, bibliothèques et artothèques ;
- cartes Deezer et Paris Musées à tarif réduit.

■ pour les séjours :

- suppression de la prévenance préalable auprès du FNAS et de la limite à deux séjours par an ;
- la prise en compte de nouvelles formes de séjours, notamment itinérants, qui peuvent faire l'objet de haltes familiales ;
- la simplification des prises en charge de transports inhérents aux séjours ;
- nouveaux accords avec des voyagistes, dont Campéole, Camping n° 1, Promovacances-CE... ;
- nouveaux lieux de séjours, dont la Résidence Jean-Baptiste Clément à Saint-Ouen, les Villages « La grande baie » à La Palmyre et « Le clos des chênes » en Lozère...

L'ensemble de ces tarifs négociés par le FNAS sont désormais accessibles à tous les ouvrants droit même lorsque leurs droits sont fermés.

Mais ce qui nous a tenu le plus à cœur fut d'annihiler des situations pouvant entraver les ouvertures de droit des salariés.

Ainsi ont été instituées des règles permettant d'ouvrir et/ou de maintenir des droits :

- pour les salariés en arrêt maladie lié à des ALD (Affections de longue durée) et/ou en accident du travail ;
- pour les salariées en congé maternité ;
- pour les salariés majoritairement déclarés en CDD d'usage ayant également des contrats de droit commun, nous proposons au vote de l'Assemblée Générale la mise en place d'un ratio d'équivalence pour intégrer les heures effectuées sous ces contrats, aux heures déjà comptabilisées pour ouvrir leurs droits au FNAS.

Et enfin, l'amélioration de la mutualisation sur les activités de loisirs pour les familles des ouvrants droit relevant des CEC. Les budgets des CEC ne permettent à ce jour, qu'une faible prise en charge sur les activités de loisirs, pour l'ensemble du foyer. Cette situation produit ainsi une inéquité des droits entre les familles des salariés au sein du FNAS.

Le Conseil de Gestion s'est donné les moyens avec l'équipe du FNAS de réaliser ce travail important et complexe, tant socialement que budgétairement. Nous saluons vivement Pierre Andrac et l'équipe du FNAS pour leur investissement dans les travaux de simulation et de projection nécessaires à la construction d'une règle établissant, pour les activités de loisirs, les mêmes droits pour tous.

Règle qu'aujourd'hui nous sommes heureux de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, pour qu'enfin, par la solidarité, il n'y ait plus d'inéquité entre les salariés, qu'ils soient permanents ou intermittents et quelle que soit la taille de l'entreprise où ils travaillent.

« *Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion* ». Victor Hugo

Dont acte.



Encore un grand merci
à Pierre et à l'équipe.

Éva Loyer
Secrétaire

27 juin 2016

Rapport financier de l'exercice 2015*

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous présentons le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation. L'ensemble de ces documents vous a été adressé avec la convocation.

En 2015, le FNAS a vécu la première époque (de 2015 vers 2016) d'une période charnière de mutations qui verra son aboutissement pratiquement établi en 2017. Les réorganisations initiées par le délégué général avec l'équipe du FNAS, telles que la fiabilisation de la relation avec AUDIENS, débouchant sur un traitement encore plus efficace des données issues des entreprises, la dématérialisation progressive, la réorganisation des méthodes de travail mise en place avec la participation active et volontaire de l'équipe ont déjà amené de réelles économies en temps de traitement, en fournitures, location de matériel, archivage...

Si ces économies ont joué leur rôle dans le respect du budget prévisionnel, il est à noter que la raison principale de cet équilibre financier est la baisse des demandes de prestations des ayants droit. Cette diminution des demandes a suffi en 2015 à compenser la baisse des cotisations, résultat direct de l'incidence de la conjoncture économique sur la situation financière des familles.

1. Le résultat

* Tous les montants présentés dans ce rapport sont arrondis sans décimale.

L'année 2015 se termine avec un résultat positif de 76 357 euros, qui fait suite au résultat négatif de 192 373 euros en 2014.

Hugues Aubin - Trésorier

À ce jour :

- le compte « autres réserves » s'élève à 3 500 000 euros
- le compte « report à nouveau » s'élève à - 55 195 euros

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat positif au compte « report à nouveau » de l'exercice et de le ramener à 21 162 euros.

2. Les recettes

Le total des produits réalisés en 2015 s'élève à 7 749 266 euros, affichant une quasi-stabilité de + 0.89 % par rapport à 2014.

Les recettes du FNAS proviennent à 98.67 % des cotisations.

Le montant des cotisations encaissées s'élève à 7 672 715 euros, soit une augmentation de 0.89 % par rapport à l'année précédente.

Il faut distinguer les cotisations de l'exercice des cotisations sur exercices antérieurs. Les cotisations de l'exercice affichent une baisse (sans précédent) de 0.34 % à 7 378 550 euros (baisse plus forte encore que celle que nous avons envisagée dans le budget prévisionnel 2015).

La diminution des recettes de cotisation est compensée par une augmentation (sans précédent elle aussi) de 53.59 % des cotisations sur exercice antérieur qui s'élèvent à 316 095 euros, dont plus de 185 267 euros correspondant aux contributions des entreprises nouvellement affiliées qui ont régularisé leurs contributions des trois années précédentes.

Entre 2013 et 2014, les créances perdues et les créances douteuses avaient affiché une baisse conséquente, passant d'environ 59 800 euros à 29 300 euros. Cette baisse avait été provoquée par la mise en place d'un contrôle renforcé des circuits de règlement des cotisations. Malgré ce contrôle renforcé, nous constatons une augmentation de ces deux postes qui ne s'explique que par les difficultés croissantes de certaines entreprises.

Les créances douteuses, après deux années de baisse, font un bond de 50.46 %, passant ainsi de 26 128 euros en 2014 à 39 312 euros en 2015.

Les créances perdues sur exercices antérieurs sont quasiment triplées, passant de 3 204 euros à 9 385 euros.

Les provisions pour CEC mutualisées après deux ans, apparaissant pour 26 767 euros, sont la conséquence de l'adoption par l'Assemblée Générale en 2015 de la mutualisation des provisions, datant de plus de deux ans, initiées dans l'attente de la création de CEC.

Le poste « Autres ressources » passe de 75 486 euros en 2014 à 76 550 euros en 2015, soit une augmentation de 1.41 % due essentiellement au choix de l'équipe du FNAS de modifier la gestion de la trésorerie générant ainsi de meilleurs produits financiers, les faisant passer de 1 096 euros en 2014 à 20 204 euros en 2015.

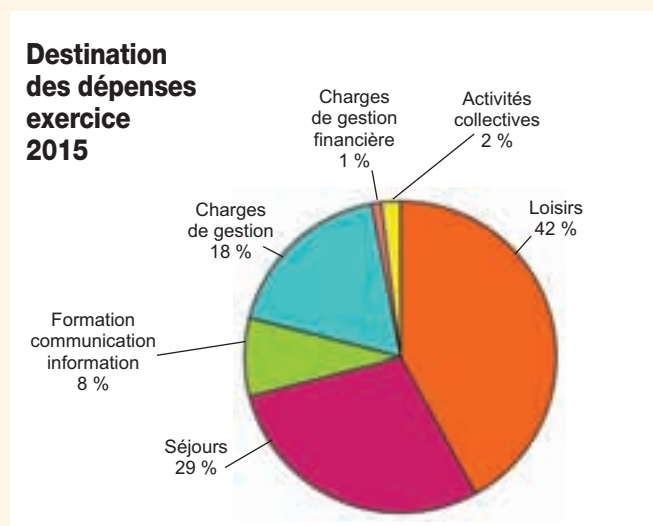
Les produits exceptionnels, constitués pour une part des pénalités de retard versées par les entreprises et d'autre part par des chèques de prise en charge non encaissés, sont en baisse de 10.59 %, passant ainsi de 29 877 euros en 2014 à 26 714 euros en 2015.

3. Les dépenses

Le poste « Total des charges » passe à 7 672 909 euros en 2015 contre 7 873 205 euros en 2014, soit une baisse de 2.54 %.

Cette baisse est une première : jusqu'ici, mis à part l'effet en 2002 et 2010 de la modification des grilles de prise en charge, les demandes des ayants droit étaient en constante augmentation.

Ce poste est constitué pour 81.65 % par des dépenses destinées à l'objet social, et pour 18.35 % par des dépenses liées aux frais de gestion (respectivement 79.96 % et 20.04 % pour l'exercice 2014).



3.1. Les dépenses « Activités sociales »

Le poste « Activités sociales », qui représente 6 250 826 euros, accélère la baisse amorcée l'année dernière, baissant de 0.35 % par rapport à 2014.

3.1.1. Les activités de séjours

Le poste « Activités de séjours » passe de 2 034 039 euros en 2014 à 1 957 585 euros en 2015, soit une très nette baisse de 3.76 % qui masque des variations opposées entre les genres de séjours.

La tendance des ouvrants droit à aller vers les séjours les moins coûteux se confirme encore. En effet, seuls les séjours proposés par le FNAS et ceux en Grille 1 (Gîtes de France, camping, Accueil paysan, Auberges de jeunesse, CléVacances...) majoritairement choisis par les ouvrants droit et leur famille augmentent de 3.66 %, alors que les séjours en Grille 2 et 3 baissent eux respectivement de 14.15 % et de 9.22 %, ainsi que les colonies qui après l'embellie de 2014 baissent de 7.22 %.

3.1.2. Les activités de loisirs

Le total des postes « Activités de loisirs », à savoir le cumul des prises en charge des salariés intermittents et des salariés permanents des entreprises de moins de 10, continue de baisser avec 2 982 824 euros en 2015 contre 3 002 709 euros en 2014, soit - 0.66 %.

On constate une augmentation du nombre de prises en charge pour un coût moyen plus faible, mais générant une augmentation du nombre de traitements, donc du coût de gestion de ces activités.

3.2. Les dépenses « Frais de gestion »

Le poste « Frais de gestion » est en baisse par rapport à l'exercice précédent de 11.5 %, marquant ainsi l'évolution des procédures de travail mises en place par l'équipe du FNAS.

- Le poste « Convention de gestion AUDIENS » affiche une hausse de 11.18 % due aux développements informatiques nécessaires à la fiabilisation du système ainsi qu'au rattrapage des retards de saisie accumulés. L'objectif étant la diminution de la coûteuse saisie manuelle.

- Le poste « Honoraires et actes » est en forte baisse suite à une meilleure gestion des relances des entreprises défailtantes et à une plus grande anticipation amenant une diminution des actions en justice.

3.3 Le coût de personnel

La masse salariale brute est en baisse de 3.67 %.

En conclusion, l'équilibre budgétaire est largement dû à une diminution des demandes de prises en charge plus importante que la baisse des cotisations. Nous voyons ici la confirmation et l'aggravation de ce qui se dessinait l'an dernier.

La marge potentielle de nouvelles économies de fonctionnement possible est réduite à son minimum, l'équipe du FNAS ayant déjà opéré l'essentiel des mutations possibles.

Il est difficile d'avoir une vision prospective assurée pour l'exercice 2016. Prolongeant la tendance actuelle, nous estimons raisonnable de proposer à l'Assemblée Générale un budget prévisionnel 2016 présentant un déficit contenu qui sera de l'ordre de 2 %.

C'est avec la plus grande vigilance que le Conseil de Gestion analysera, au fur et à mesure de l'exercice, l'équilibre entre cotisations et demandes de prises en charge par les ouvrants droit, afin d'envisager si nécessaire le réajustement des règles du FNAS à la situation nouvelle et difficile pour nos professions et leurs travailleurs

Toutefois, le déficit proposé serait plus que compensé si les cotisations étaient augmentées de 0.05 % comme nous le demandons depuis plus de vingt ans, augmentation dont il faut rappeler qu'elle serait extraordinairement modique au regard des autres cotisations sociales. Déficit compensé aussi si le GUSO fonctionnait correctement et s'acquittait des cotisations dues au FNAS. Rappelons que l'accroissement du volume d'emploi et l'augmentation des salaires amélioreraient les recettes du FNAS.

Vietnam

Nous sommes fiers d'avoir permis ce voyage à près de deux cents personnes. C'est bien le rôle d'un CE et en particulier du FNAS de permettre ce genre de séjours que trop peu de monde pourrait s'offrir sans aide. Voici quelques impressions et images envoyées par les heureux participants.



On y songe durant des semaines
On rêve de ces contrées lointaines
Et un jour, le grand départ arrive enfin
Avec son cortège d'appréhensions et d'excitations
C'est mon premier voyage en groupe
L'ambiance sera-t-elle sympa ?
C'est mon premier voyage en Asie
Mes attentes seront-elles comblées ?
Et puis très vite, le pied à peine posé sur le sol vietnamien
C'est l'avalanche de qualificatifs...

Magique car c'est brusquement l'été
Ébahis par le Delta du Mékong majestueux
Étourdis devant la pléthore d'activités séduisantes
Surpris par d'agréables rencontres
Amusés par un dîner étonnant en costume traditionnel
Transportés par la sérénité des temples bouddhistes
Fascinés par l'histoire d'un pays courageux
Hypnotisés par la baie d'Ha Long féerique
Rassurés par un groupe énergisant et bienveillant

Il est de ces voyages dont on revient différent
Celui-là en est un...
Puissent les étoiles demeurer longtemps
Dans le fond de nos yeux émerveillés.

Armelle Charon

Du Vietnam nous avons gardé des images de guerre, de *boat-people* et à vrai dire ne savions pas grand-chose de ce petit pays.

Nous avons découvert un pays magnifique. Nous avons beaucoup aimé la baie d'Ha Long terrestre et maritime, la cité impériale de Hué, le delta du Mekong, les rizières, les paysages somptueux, les mausolées, les pagodes, les tunnels de Cu Chi... Ce voyage riche et intense nous a aussi permis de rencontrer des gens sympathiques, de partager le temps d'une nuit (dans le train) le quotidien des Vietnamiens, même si nous avons plus de confort qu'eux. Les bruits des villes et la pollution (Hanoi, Saigon...) nous ont surpris, quel contraste avec le calme paisible des campagnes ! Grâce à notre guide nous avons appris l'histoire, pas toujours heureuse, de ce peuple, de ce pays.

Merci au FNAS pour ces moments inoubliables.

Famille Gentelet



Cartes postales



Flashes du Vietnam

Cela fait plus de cinquante ans que ce joli nom de Saïgon est entré dans ma tête par la grâce de ma rencontre avec un écolier au début des années soixante. Saïgon fait rêver un peu comme Saint-Louis-du-Sénégal avec cette architecture légèrement surannée de l'époque des colonies. Tiens n'est-ce pas Marguerite Duras qui sort justement de la poste centrale à quelques mètres ? Non ce doit être un mirage car il fait si chaud !

Mais Hô-Chi-Minh-Ville c'est autre chose : des hordes de deux roues pétaradantes et fumantes prêtes à bondir à chaque carrefour, une ville légèrement sale mais active, peuplée de gens sveltes et dynamiques capables de se retrancher dans des boyaux improbables pour échapper à leur ennemi comme dans les tunnels de Cu Chi.

Bon alors on joue au Mékong ? Ah non ce n'est pas un jeu mais c'est un fleuve-dragon ! Suivons-le ondulant au milieu de superbes forêts de cocotiers plantés à même l'eau et admirons l'industrie de la noix de coco. Goûtons-la même, en jus, en bonbons...



En un saut d'avion nous voilà dans l'Annam avec ses villes quasi impériales répondant aux jolis vocables de Hoi An ou Hué. Dans les marchés colorés et abondants les touristes jouent le rôle du gibier, mais le jeu principal reste le marchandage, c'est lui qui nous permet de nouer un lien avec la population locale à travers des sourires complices lorsque l'affaire se fait au bénéfice de chacun des protagonistes.

En arrivant vers le pont japonais de Hoi An qui sépare les quartiers japonais et chinois, je crois me retrouver un instant dans le *Lotus bleu* et je cherche des yeux Mitsuhirato qui s'est semblé-t-il fondu dans la masse des touristes du pays du Soleil Levant.

Le train de nuit nous emmène à présent à Hanoï où nous découvrirons enfin les tonkinois, les tonkinoises de la capitale, antre du terrible Viêt Minh. Un peu pollué Hanoï quand même, quand on la visite légèrement avachi dans un cyclo-pousse, mais si animée avec ses vieilles rues commerçantes.

Le bouquet final : la baie d'Ha Long, le joyau du Tonkin. On a beau s'y attendre, on reste pétrifié lorsque notre embarcation pénètre doucement dans ce paysage qui dépasse l'imagination. De gigantesques icebergs rocheux et couverts de végétation se dressent hors de l'eau et nous dominent de toute leur masse, ils semblent être une armée qui surveille ombrageusement les nouveaux arrivants. La nuit magique scintille des mille ampoules de toute la flotte des bateaux de touristes qui émerveillés fixent cet instant en eux pour le restant de leur vie.

Un dernier adieu aux rizières depuis nos barques qui musardent dans la baie d'Ha Long terrestre, la petite sœur plus douce mais si attachante également et cette incroyable virtuosité pédestre des rameurs qui nous guident sereins dans ce paysage apaisant.

Nous rentrons, plateaux repas et ciné dans les avions, temps maussade à Roissy, humeur fatiguée mais souvenirs déjà merveilleux.

Patrice Villaumé



Journées d'étude

du lundi 18 au jeudi 21 juillet

Cette année les très prisées journées d'étude d'été d'Avignon se tiendront comme l'an dernier au Moulin de Vernègues à trente minutes d'Avignon. Ouvertes aux représentants des salariés des entreprises affiliées au FNAS, ce sont des journées d'échange et d'information incontournables.

Cette année, le programme sera :

■ **Lundi matin** : accueil des nouveaux élus, rappels sur les mandats

■ **Lundi après midi** : les congés payés, le tourisme social

■ **Mardi** : Bernard FRIOT nous concocte une version spéciale de la conférence gesticulée « 1945 ou continue » avec encore plus d'interactions avec vous.

C'est à partir de trois innovations majeures de 1945 :

- les ordonnances d'octobre 1945 sur la Sécurité sociale
- la loi du 16 octobre 1946 sur le statut de la fonction publique
- l'ordonnance de février 1945 et la loi de mai 1946 sur les comités d'entreprise

que nous tenterons ensemble de répondre à la question :

« **voulons-nous passer du pouvoir d'achat au pouvoir tout court ?** ».

■ **Mercredi** sera consacré à un sujet essentiel pour nous tous :
La mutualisation et les activités sociales des comités d'entreprise.
Quelles activités pour les CE et notamment les CEC ?

Le partage de vos expériences est à l'ordre du jour.

En partant du principe que l'AG aura approuvé ce projet, nous présenterons, à cette occasion, l'évolution des prises en charge du FNAS dans le cadre de l'amélioration de la mutualisation.

■ **Jeudi matin** sera consacré au grand tour de parole avant de clore ces journées par le déjeuner du départ.

Pour tous renseignements, je2016@fnas.net

Nouvelles propositions d'activités de séjours et de loisirs

Cette année le FNAS vous a proposé quelques nouvelles activités et destinations de vacances.

● Nous avons passé de nouveaux accords avec des voyagistes afin de vous proposer des remises et conditions préférentielles ainsi que la garantie d'être remboursés de la part prise en charge si vous avez dû régler la totalité du séjour.

La Résidence hôtelière Jean-Baptiste Clément, aux portes de Paris, à deux stations de métro du Stade de France, vous propose des chambres avec ou sans kitchenette, de deux à quatre places, pour certaines, communicantes.

Les campings du réseau Campéole font dorénavant partie du réseau du tourisme social et sont accessibles dans ce cadre aux ouvriers du FNAS.

Un nouveau village, en Lozère, « Le clos des chênes » vous est proposé en grille 1. Il est classé 4 épis Gîtes de France et est accessible pour des séjours de moins d'une semaine.

N'hésitez pas à nous contacter pour réserver ou obtenir le code de réduction pour votre réservation directe à l'adresse sejours@fnas.net

● Concernant les activités de loisirs, nous vous proposons les cartes d'abonnement d'un an à Deezer et Paris Musée (accès illimité aux quatorze musées de la Ville de Paris).

Tous les détails, les tarifs sur notre site internet : www.fnas.net rubriques « Activités sportives et culturelles », « Cartes ».

● Accessibilité aux ouvriers dont les droits ne sont pas ouverts :

Vos droits ne sont pas ouverts, vous avez pris votre retraite ?

Grande nouveauté, chez nos partenaires, tous les tarifs et conditions particulières que nous avons négociés, ainsi que les cartes ci-dessus et la Carte Loisirs, vous sont accessibles au tarif négocié sans prise en charge.

Tous les détails, les tarifs sur notre site internet : www.fnas.net rubriques « Activités de séjours », « Voyagistes ».

Pour toutes vos questions : sejours@fnas.net et loisirs@fnas.net suivant l'activité.

Carnet de voyage

Séjours

Automne

● du samedi 29 octobre
au mardi 1^{er} novembre 2016

Athènes

Cette année, les élus du FNAS ont choisi de vous emmener à Athènes. Pourquoi Athènes ?

Nous n'y sommes pas encore allés.

La situation de la Grèce mérite que nous contribuions même si peu à l'économie de ce pays sinistré par les plans d'austérité imposés par les banquiers.

Par solidarité avec les artistes grecs désavoués par leur ministre de la Culture.

Est-il vraiment nécessaire de donner d'autres raisons ?



La Grande Colo

Du 4 mai au 18 septembre, à la Javelle, à Petit Bain, à Bercy village, à Pantin, Bagnolet, La Villette ou Vitry. À pied, à vélo, en tandem, en bateau, en dansant, Petit Bain célèbre les 80 ans des congés payés dans un grand déballage populaire et tout public.

Croisières musicales, Bals, concerts, randonnées cyclistes, pique-niques, mur de coloriage, nuits à la belle étoile, potagers du futur, expos, projections, débats, rencontres et même une transhumance urbaine...

Le programme complet sera mis à jour sur notre site internet : www.fnas.net rubrique « Activités de loisirs », « La Grande Colo ».

De nombreuses activités sont gratuites. Vous bénéficierez d'un accueil privilégié sur les événements Grande Colo, de tarifs préférentiels sur les activités payantes et nous vous avons réservé des places sur les croisières.

Vous passez par l'Île-de-France ou y résidez ? Profitez des activités tout l'été et jusqu'en octobre pour vous et vos enfants.

Si vous en profitez pour passer quelques jours à Paris, toutes les activités de loisirs payantes de cette opération seront considérées comme faisant partie de votre séjour pris en charge par le FNAS.

Tous les détails, les tarifs sur notre site internet www.fnas.net rubrique « Activités de séjours », « Séjours de saison » « Automne ».

N'attendez pas ! le nombre de places est limité.

À partir du 2 juin au Pavillon de l'Arsenal : l'exposition « Insulaires de la Seine ».

Croisières du Pavillon de l'Arsenal :

● du 2 juin au 2 octobre, une série de mini croisières / visites de l'exposition.

● les 12 juillet et 21 septembre croisières de 19 h à 23 h départ du Pont Marie et boucle autour de l'île Seguin avec apéritif en chemin.

Croisières Canal les 23 juillet et 20 août : deux départs par jour

- à 13 h la version pique-nique en famille avec activités ludiques,
- à 19 h la version concert avec pause apéro à Bobigny et retour à 21 h.

Week-end Bal Pavillon la Javelle 25/26 juin :

● visite de l'expo, chasse au trésor, croisière et apéro bal à la Javelle avec mur de coloriage etc...

Week-end Bal à la Javelle 13/14 juillet :

● apéro bal à la Javelle avec mur de coloriage etc...

Randonnées vélo (avec le CDT 94)

● Samedi 2 juillet

Randonnée à vélo depuis Paris et sur les bords de Seine, ponctuée d'interventions déroutantes. À l'arrivée, rejoignez la Grande fête du Gros Paris proposée par Gare au théâtre et de nombreux partenaires à Vitry-sur-Seine.

● Dimanche 24 juillet

Cette fois sur les bords de Marne, ce voyage au départ de Paris vous emmènera jusqu'à la base nautique

de Champigny-sur-Marne, ancienne plage municipale. Après avoir roulé au bord de l'eau, vous pourrez participer aux activités nautiques proposées, profiter d'un déjeuner à la Guinguette du Martin-Pêcheur, pique-niquer et peut-être même danser.

Pour les deux randonnées :

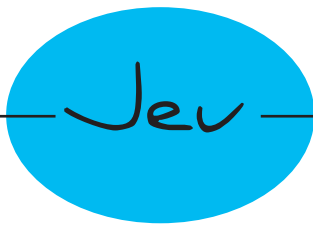
● départ de la péniche du Petit Bain, 7 Port de la Gare à Paris 13 à partir de 10h.

● possibilité de louer un vélo.

● inscription obligatoire sur www.tourisme-valdemarne.com

Les dimanches de la Grande Colo du Petit Bain : tout l'été

● Ateliers potager du futur, concerts, coloriage activités .



Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2						■				
3										
4		■			■		■			
5							■	■	■	
6			■			■				
7						■				
8					■					
9			■							
10					■				■	

Horizontalement :

1- Faisait vivre sa marionnette. **2-** Met l'eau à la bouche... avec le pastis ! Une autre face du Néant. **3-** Ils piquent deux fois notre pognon ! (C'est l'économiste Bernard Friot qui nous le démontre !). **4-** Pour Rimbaud, noir et blanc. Big Museum. **5-** Pays de raclette. Le plus meurtrier des États ? **6-** Tour complet. Biscuit nantais. Adoucit les fesses de Bébé. **7-** C'est « jusqu'à » en anglais. Déchiffré. **8-** De devoir. Inventeur du ticket-restaurant, mais aussi, hélas, de la malbouffe ! **9-** Article étranger. De Hugo Pratt. **10-** Y rester ne signifie pas obligatoirement habiter Brest. Cardinaux.

Verticalement :

A- Verbe absent du vocabulaire des Strauss-Kahn et des Baupin. **B-** Code d'activité des entreprises françaises. Biffa. **C-** Pays haut placé. Personnel. **D-** Rêve, utopie ? **E-** Baudelaire le traduisit. Pronom tête en bas. **F-** À poil. Flouze, pèse et pépète. **G-** Sudiste. Marches de chevaux. **H-** Changea de bas en haut. Bien ventilée. **I-** Surnaturelles. **J-** Appelés « Morceaux du boucher » dans certaines régions, ils n'appartiennent évidemment pas à ce dernier !

■ Vous êtes un ouvrant droit, si votre courriel concerne :

- une demande d'ordre général : contact@fnas.net

- une demande ou un document concernant vos droits, une modification de vos coordonnées : contactsalaries@fnas.net

- une demande ou l'envoi d'un document complémentaire à propos d'un séjour : sejours@fnas.net

- des activités de loisirs : loisirs@fnas.net

- une commande de chèques : cheques@fnas.net

■ Vous représentez un CEC ou un CE, si votre courriel concerne :

- une commande de chèques : chequescec@fnas.net

- toute autre demande de contact : cec@fnas.net

■ Vous êtes un représentant du personnel et souhaitez des renseignements sur les « Arbres de Noël » et autres activités collectives : collectives@fnas.net

■ Vous êtes une entreprise contactentreprises@fnas.net

Grilles de prise en charge

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prises en charge toutes activités confondues (sauf colonie de vacances).

GRILLE GLOBALE	
Quotient familial	Plafond annuel max. par personne
Moins de 350 €	900 euros
350 à 450 €	850 euros
451 à 550 €	800 euros
551 à 650 €	700 euros
651 à 750 €	600 euros
751 à 850 €	500 euros
851 à 950 €	450 euros
951 à 1 100 €	400 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros
Plus de 1 250 €	300 euros

GRILLE COLONIE		
Quotient	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros

BARÈME FRAIS DE TRANSPORT		
Distance	Base	Au-delà de 3 000 km
entre 0 km et 50 km	20 €	Un forfait de 150 € par tranche de 1 000 km supplémentaires sera ajouté aux 900 €. Le montant ainsi calculé sera plafonné au double du coût de l'hébergement pris en charge par le FNAS.
entre 51 et 100 km	36 €	
entre 101 et 200 km	64 €	
entre 201 et 350 km	105 €	
entre 351 et 500 km	150 €	
entre 501 et 850 km	255 €	
entre 851 et 1 250 km	375 €	
entre 1 251 et 2 000 km	600 €	
entre 2 001 et 3 000 km	900 €	

GRILLES DE PRISE EN CHARGE - Plafonds déduits du plafond de la grille globale								
Quotient familial	● Séjours 1		● Séjours 2		● Séjours 3		Loisirs	
	Séjours FNAS		Secteur associatif Tourisme social		Immatriculation ATOUT FRANCE			
	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70 %	550 euros	60 %	500 euros	50 %	350 euros	70 %	350 euros
350 à 450 €	65 %	525 euros	55 %	475 euros	45 %	325 euros	65 %	325 euros
451 à 550 €	60 %	500 euros	50 %	450 euros	40 %	300 euros	60 %	300 euros
551 à 650 €	55 %	450 euros	45 %	400 euros	35 %	250 euros	55 %	275 euros
651 à 750 €	50 %	400 euros	40 %	350 euros	30 %	200 euros	50 %	250 euros
751 à 850 €	45 %	350 euros	35 %	300 euros	25 %	150 euros	45 %	225 euros
851 à 950 €	40 %	300 euros	30 %	250 euros	20 %	150 euros	40 %	200 euros
951 à 1 100 €	35 %	250 euros	25 %	200 euros	15 %	100 euros	35 %	175 euros
1 101 à 1 250 €	30 %	200 euros	20 %	150 euros	10 %	100 euros	30 %	150 euros
Plus de 1 250 €	25 %	175 euros	15 %	125 euros	5 %	100 euros	25 %	125 euros

Grilles achats chèques Lire, chèques Disques, Paris Musées, billets toutes expositions, Deezer, Carte Loisirs									
	Chèque Lire ou Disque	Carte Paris Musées			Billet toutes expositions	Deezer Premium 1 an	Carte Loisirs		
		Solo	Duo	18-26 ans			Famille	Individuelle	
Tarif public	8.00 €	40.00 €	60.00 €	20.00 €	N/A	119.88 €	36.00 €	28.00 €	
Tarif FNAS avant PEC	8.00 €	28.00 €	42.00 €	14.00 €	8.00 €	99.90 €	23.00 €	18.00 €	
Quotient	Taux	Prix à payer en fonction de votre quotient familial (chèque à établir à l'ordre du FNAS)							
Moins de 350 €	70 %	2.40 €	8.40 €	12.60 €	4.20 €	2.40 €	29.97 €	6.90 €	5.40 €
350 à 450 €	65 %	2.80 €	9.80 €	14.70 €	4.90 €	2.80 €	34.97 €	8.05 €	6.30 €
451 à 550 €	60 %	3.20 €	11.20 €	16.80 €	5.60 €	3.20 €	39.96 €	9.20 €	7.20 €
551 à 650 €	55 %	3.60 €	12.60 €	18.90 €	6.30 €	3.60 €	44.96 €	10.35 €	8.10 €
651 à 750 €	50 %	4.00 €	14.00 €	21.00 €	7.00 €	4.00 €	49.95 €	11.50 €	9.00 €
751 à 850 €	45 %	4.40 €	15.40 €	23.10 €	7.70 €	4.40 €	54.95 €	12.65 €	9.90 €
851 à 950 €	40 %	4.80 €	16.80 €	25.20 €	8.40 €	4.80 €	59.94 €	13.80 €	10.80 €
951 à 1 100 €	35 %	5.20 €	18.20 €	27.30 €	9.10 €	5.20 €	64.94 €	14.95 €	11.70 €
1 101 à 1 250 €	30 %	5.60 €	19.60 €	29.40 €	9.80 €	5.60 €	69.93 €	16.10 €	12.60 €
Plus de 1 250 €	25 %	6.00 €	21.00 €	31.50 €	10.50 €	6.00 €	74.92 €	17.25 €	13.50 €

Chèques Lire et chèques Disques : l'ensemble des prises en charge sur les chèques Lire et chèques Disques est limité à la moitié du plafond de la grille Loisirs. Vous pouvez par conséquent obtenir au maximum 31 chèques par personne quelle que soit la tranche de quotient familial. Les chèques Disques ne sont plus limités par le plafond URSSAF mais ils sont attribués aux seuls ouvrants droit.

Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**
www.fnas.net

- **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS
(métro Place d'Italie)

- **lundi de 12 h à 17 h**
- **mercredi de 10 h à 14 h**
- **vendredi de 12 h à 17 h**

- **Au téléphone**
01 44 24 72 72

- **lundi, mardi, mercredi et vendredi**
de 10 h à 17 h
- **jeudi de 13 h à 17 h**

- **Vous pouvez joindre**
les personnes qui traitent les dossiers
de prises en charge et celles qui traitent
les demandes des entreprises
du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h

- **Vous pouvez déposer vos dossiers**
24 h sur 24
dans la boîte aux lettres du FNAS,
avenue de Choisy.

Attention !

Votre numéro d'ouvrant droit est
indiqué sur le présent envoi, au-
dessus de votre nom. Notez-le.

Si vous êtes salarié intermittent
vous recevez ce numéro de FNAS
INFOS car vos droits sont ouverts au
moins jusqu'à sa date de parution.